

**Ministère du travail**

UNSA ITEFA 39/43 Quai André Citroën – 75902 PARIS CEDEX 15

Courriel : [itefa@unsa.org](mailto:itefa@unsa.org)

COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS  
DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT  
DU 16 MAI 2018

**ORDRE DU JOUR**

**Point 1 :** Procès-verbal de la CAP du 12 mai 2017.

**Point 2 :** Intégrations dans le corps des adjoints techniques.

**Point 3 :** Prises en charge par voie de détachement (Education Nationale).  
Prises en charge par voie de détachement (art 60).

**Point 4 :** Titularisations dans le cadre du dispositif « Sauvadet ».

**Point 5 :** Examen des demandes de mutation.

**Point 6 :** Tableau d'avancement pour la promotion au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de 2018 (pour régularisation suite à l'augmentation du ratio pro-pro).

**Questions diverses**

- Emplois fonctionnels

\* \* \* \* \*

## **POINT 1 : Procès-verbal de la CAP mobilité du 12 mai 2017**

L'adoption du PV est reportée à la prochaine CAP.

-----

## **POINT 2 : INTÉGRATIONS DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES**

### **Intégrations suite à détachement entrants**

Nom, Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation actuelle	Date d'intégration
GOMBERT Laurent	Ministère Défense	ATP1	ARS Hauts-de-France	15/03/2018
ESPERON Isabelle	Com communes Catsillon	Adj Techn	DIRECCTE Nelle Aquit	01/03/2018
CATTET Benjamin	Ministère Educ Nationale	ATP2	ENSM	01/06/2018
BOUGUERRA Moured	Ministère Inérieur	ATP2	Cabinet Santé	25/07/2018

### **Intégration d'adjoints administratifs dans le corps des adjoints techniques**

Nom, Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation actuelle	Date d'intégration
BALIN Patrick	Ministère Solidarités et Santé	ATP2	CLEISS	01/06/2018
TIBERE INGLESE Hervé	Ministère Educ Nationale	ATP2	CREPS Montpellier	01/06/2018

-----

## **POINT 3 : PRISES EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT (art 60)**

En application de l'article 16 du décret 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et de l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984.

Nom, Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date de prise en charge
DECARME Stéphane	Ministère Défense	ATP2	DIRECCTE Nouv Aquit	01/10/2017
MOSTEFA SBA Bendaoud	FPT	Adj Techn	DIRECCTE Ile-de-France	05/03/2018

-----

## **POINT4 : TITULARISATIONS**

### **Lauréats du concours « Sauvadet » 2018 titularisés dans le grade d'ATP2 au 16 mars 2018.**

<b>Nom, Prénom</b>	<b>Affectation</b>
LOEUILLIETTE Frédéric	Cabinets-DDC
RONCORINI Baptiste	Cabinets-DDC
FONTAINE Anny-Claude	CREPS Réunion
GOUDIABY Bacary	Cabinets-DDC
HALLIER Sylvie	EHESP
KOLLY Bertrand	ENSM
MADI Faouzi	INJA Paris
PAYET Sandra	CREPS Réunion
CHAIEB Imède	Cabinets-DDC
CHERGUIA Zaouia	CREPS PACA (Aix)
DIEDHIOU Mohamed	Cabinets-DDC
LOUTALA MVANGI Marie	INJA Paris
NOVAIS David	Cabinet Travail
VALLERGA Anita	CREPS PACA (Antibes)
LAI SHUN MAN Erick	CREPS Réunion
SAID Kassim	DJSCS Mayotte
TOUMI Houda	CREPS PACA (Antibes)

-----

## **POINT 5 : EXAMEN DES DEMANDES DE MUTATION ET DE PRISE EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT**

### **Rappel des principes du mouvement.**

**☞ Attention : Nous vous rappelons que les agents souhaitant une mutation doivent adresser leur demande à la DRH d'une part et aux structures d'accueil demandées d'autre part.**

- un mouvement unique annuel,
- l'ensemble des postes est considéré susceptible d'être vacant,
- les agents de nos Ministères ont un accès prioritaire à cette publication pendant les 30 premiers jours (via intranet),
- puis les postes vacants sont publiés sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public),
- les vœux sont exprimés pour une année et ne sont valables que pour cette année-là,
- chaque candidat peut formuler plusieurs vœux de résidence,
- l'avis de la Direction d'accueil est requis,
- un tableau de mutation est établi à partir des vœux exprimés et reste valable jusqu'à la publication de la circulaire d'annonce du mouvement de l'année suivante,
- date unique d'effet du mouvement : 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- le changement de secteur à l'intérieur d'une même résidence administrative ne passe pas en CAP. (Il n'y a pas de définition légale ou réglementaire de la résidence administrative mais la jurisprudence retient la notion de commune).

**Postes vacants** : Aucune candidature sur ces postes.

Région	Département	Structure	Localisation géographique	Dénomination de l'emploi
Ile-de-France	93	Direccte-UD	Aubervilliers	Informatique et communication
Ile-de-France	95	Direccte-UD	Cergy	Informatique et communication
Ile-de-France	75	Direccte-UD	Jemmapes	Informatique et communication
Corse	2B	Direccte-UD	Bastia	Agent d'accueil
Grand Est	10	DRJSCS	Troyes	Agent d'accueil-assistant adm
Nouvelle Aquitaine	86	DDCS	Poitiers	Gestionnaire logistique

☞ Un seul collègue de notre Ministère a fait une demande de mutation sur 10 structures en région Auvergne-Rhône-Alpes. Faute de poste vacant et malgré des avis favorables des structures d'accueil, sa demande n'a pu être satisfaite.

-----

#### **POINT 6 : TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATP2 (pour régularisation)**

Lors de la CAP du 7 décembre 2017, le calcul du nombre de postes offerts à la promotion s'était fait sur la base d'un ratio promus-promouvables de 16% permettant d'obtenir 9 promotions.

**La DRH a obtenu un nouveau ratio de 20 %, ce qui porte le nombre de promotions à 11.**

#### **Pour rappel :**

##### **▪ Calcul du nombre de postes offerts à la promotion**

##### **Taux de promotion : 20 % des promouvables**

Le calcul se fait depuis l'année dernière sur le nombre d'agents promouvables à l'année N au titre de laquelle est fixé le tableau d'avancement (donc promouvables au 31 décembre 2018).

Soit  $56 \times 20 \% = 11,20 + 0,66$  (report 2017) = 11,86 arrondis à **11 possibilités de promotion**.

Report 2018 en 2019 : 0,86.

Direction	Proposables	Proposés	Nombre de promotions
Administration Centrale	8	5	3
ARS/DDARS	9	5	1
DRJSCS/DDCS/PP	2	1	1
DIRECCTE - UT	1	0	0
Etablissements + détachés	36	15	6
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>21</b>	<b>11</b>

▪ **Conditions à remplir au 31/12/2018**

**Adjoints techniques** ayant atteint le **5<sup>ème</sup> échelon** et comptant au moins **5 ans** de services effectifs dans leur grade. Les services accomplis dans le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017) sont assimilés à des services accomplis dans le nouveau grade d'adjoint technique.

**Avis favorable pour le projet de TA suivant**  
**(Avec les réserves d'usage (la CAP n'émet qu'un avis) et sauf erreur ou omission)**

ADMINISTRATION CENTRALE	
ROMUD Olivier, DDC	(Promotion CAP du 7 décembre 2017)
DE CASTRO José, DDC	(Promotion CAP du 7 décembre 2017)
MIRAOUI Abdelkader, DGT	(Promotion CAP du 7 décembre 2017)
ARS	
M'DJALIHA Alimo, ARS La Réunion	(Promotion CAP du 7 décembre 2017)
DIRECCTE	
Pas de poste	
DR(D)JSCS/DDCS/PP	
<b>SALIM AHAMADA Ali, DJSCS Mayotte (pour régularisation CAP du 16 mai 2018)</b>	
ÉTABLISSEMENTS ET DÉTACHÉS	
LEFEZ Josiane, CREPS Vichy	(Promotion CAP du 7 décembre 2017)
PETILLAUT Alexandra, EHESP	(Promotion CAP du 7 décembre 2017)
FONTAINE Valérie, EHESP	(Promotion CAP du 7 décembre 2017)
DEL CONFETTO Jérôme, INJS Chambéry	(Promotion CAP du 7 décembre 2017)
VIEL Jeannine, INJS Metz	(Promotion CAP du 7 décembre 2017)
<b>HAMADI Aziza, CREPS Nancy</b>	<b>(pour régularisation CAP du 16 mai 2018)</b>

-----

**QUESTIONS DIVERSES : Emplois fonctionnels d'APST et de CSI**

**Bref rappel sur l'emploi fonctionnel d'Agent Principal des Services Techniques de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie**

☞ L'emploi fonctionnel d'APST est régi par le décret n°75-888 du 23 septembre 1975.

☞ L'emploi est attaché au poste occupé et non aux personnes.

*Il est donc évident qu'un agent ne remplissant pas les conditions prévues par l'arrêté ne peut pas bénéficier de l'emploi fonctionnel d'APST. De même tout fonctionnaire nommé à un emploi d'APST peut se voir retirer cet emploi dans l'intérêt du service (ou s'il change de poste ou si son poste est supprimé...).*

☞ Il est pourvu **par voie de détachement** d'adjoints techniques comptant au moins 3 ans de services effectifs en cette qualité et d'adjoints techniques principaux.

☞ La durée maximale du détachement est fixée à **5 années renouvelables**.

Il comporte :

☞ **Les APST de 2<sup>ème</sup> catégorie** (fonctions à responsabilité et/ou de haute technicité).

☞ **Les APST de 1<sup>ère</sup> catégorie** (poste à responsabilité au sein de services techniques particulièrement importants et comportant des fonctions d'encadrement).

### RÉCAPITULATIF DES POSTES D'APST

<b>POSTES APST 1</b>	<b>23</b>	<b>18 POURVUS</b>	
<b>POSTES APST 2</b>	<b>41</b>	<b>38 POURVUS</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>: 64</b>	<b>56 POURVUS</b>	<b><u>soit 8 postes non pourvus</u></b>

<b>Nominations au 1<sup>er</sup> juillet 2016</b>	<b>15 POSTES APST 2 (pour rappel)</b>
AC Cabinet Santé (Régulateur pool chauffeur)	
AC Division des Cabinets (chef cuisinier)	
AC DGS (Chauffeur Direction –gestion logistique)	
AC DFAS/SIG (Inspecteur de sûreté)	
AC DFAS/SIG (Gestionnaire parc automobile)	
ARS Nouvelle Aquitaine (Responsable soutien logistique)	
DDARS 66 (Informatique – parc automobile)	
DDCS Calvados (Logistique – reprographie)	
DRJSCS Nouvelle Aquitaine (Gestionnaire logistique)	
DRJSCS Nouvelle Aquitaine	
DRJSCS Occitanie (Magasinier – logistique)	
DIRECCTE Ile-de-France (Gestionnaire de site en proximité)	
EHESP (Responsable service courrier)	
IFCASS (Responsable restauration)	
INJA (Responsable services généraux)	
<b>Nominations au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>3 POSTES APST2</b>
ARS Nouvelle Aquitaine (conducteur et gestion parc automobile)	
ARS Bourgogne-Franche-Comté (gestionnaire logistique)	
ARS Océan Indien (Maintenance et chauffeur)	
<b>Nominations au 1<sup>er</sup> juin 2017</b>	<b>1 POSTE APST 2</b>
DGEFP (Responsable reprographie) (après intégration dans le corps des adjoints techniques)	
<b>Nominations au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>3 POSTES</b>
INJS Chambéry (Responsable maintenance et exploitation) APST 1	
INJS Metz (Responsable maintenance et exploitation) APST 1	
DFAS (Responsable service interne maintenance) APST 2	
<b>Nominations au 1<sup>er</sup> juin 2018</b>	<b>1 POSTE APST 2</b>
CLEISS (adjoint de maintenance et appui logistique- responsable fonctionnement intérieur)	

Vacances de postes au 1 <sup>er</sup> juin 2018	
<b>APST 1</b>	<b>3 POSTES</b>
DRJSCS ARA (Responsable déménagements, téléphonie)	30/06/2017
INJS Chambéry (Responsable de cuisine)	31/07/2017
INJS METZ (Responsable services généraux)	31/08/2017
DFAS (Responsable reprographie)	01/03/2018
ARS Occitanie (Responsable maintenance)	08/04/2018
<b>APST 2</b>	<b>5 POSTES</b>
DRJSCS Nouvelle Aquitaine (Gestionnaire logistique)	31/08/2017
ARS Hauts-de-France (conducteur)	30/09/2017
INJA (Responsable logistique)	31/10/2017
DJSCS Réunion (Responsable service reprographie)	31/12/2017
ARS Océan Indien (Responsable pôle maintenance)	31/12/2017
AC DREES (Responsable parc auto)	26/01/2018
ARS Océan Indien (Conducteur)	17/02/2018
Vacances de postes au second semestre 2018 APST 2	
DIRECCTE ARA – UD Loire (Agent d’entretien)	01/07/2018
DGEFP (Conducteur)	13/09/2018
7 Propositions de détachement	
DFAS	2
ARS Occitanie - réponses négatives dossiers insuffisants	4
INJS Chambéry - réponses négatives dossiers insuffisants	1

-----

**Il existe un autre emploi fonctionnel sur l’Administration Centrale :**  
**Chef des Services Intérieurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie.**

Affectation administrative	Grade d’origine
<b>CSI 1</b>	
DDC	ATP2
DDC (retraite 1 <sup>er</sup> mars 2018)	ATP2
DFAS	ATP2
DFAS	ATP2
DFAS	ATP2
<b>CSI 2</b>	
DDC	ATP2
DDC	AAP2
DFAS	ATP2
DFAS	ATP2
DFAS	AAP2
DARES	ATP2
DSI	ATP2

**Nombre de postes ouverts : 15**

**Nombre de postes pourvus : 11**

**ATTENTION, PROCHAINE CAP DE PROMOTION**

**Le 8 novembre 2018**

*☞ Ne nous envoyez pas vos dossiers trop tard!  
Le mieux est de nous les adresser un mois avant la CAP.*

\* \* \* \* \*

**Pour les prochaines CAP n'hésitez pas à appeler vos élus**

Jacques GAREL (02.99.02.27.89)

Jean-Louis FOURREAUX (01.40.56.56.88)

*libres ensemble*